



Batailles en perspective

Après la réforme de 2003 une nouvelle étape est prévue pour 2008, avec une aggravation programmée des recettes imposées par la loi Fillon.

Non seulement il nous faut empêcher la poursuite de cette réforme désastreuse, à la fois injuste et financièrement sans issue, mais il nous faut imposer d'autres solutions, susceptibles de garantir, pour l'avenir, le régime de répartition solidaire mis en place avec la Sécurité sociale.

C'est l'objet d'une grande campagne de mobilisation de la CGT qui commence dès ce mois de juin.

Revenir sur les dégâts des réformes de 1993 et 2003

La loi du 21 août 2003 a mis en place un ensemble de dispositions qui ont toutes pour objectif –et pour résultat– une baisse des retraites programmée sur le long terme.

Ces orientations, déjà mises en œuvre dans le privé avec les réformes de 1993 (régime général) et de 1996 (régimes complémentaires), reposent sur trois mécanismes principaux.

1° l'allongement des durées d'assurance

Présenté comme une incitation à une prolongation de la vie active, qui serait logique au regard d'une espérance de vie plus longue, cet allongement s'appuie sur des mensonges et répond en réalité à un autre objectif.

Mensonge, parce que possibilité de vivre plus longtemps ne signifie pas, de façon automatique, possibilité physique et psychologique de tra-

vailer jusqu'à un âge plus avancé. Mensonge, parce que l'on sait très bien que, parallèlement, l'âge effectif d'entrée dans la vie active (avec une première cotisation retraite) est, lui aussi, beaucoup plus élevé.

Mensonge, parce que la « flexibilité » tant prônée par les partisans de cette réforme produit des dégâts considérables dans les carrières des salariés et que, par conséquent, les durées d'assurance exigées sont d'autant plus inaccessibles.

Mensonge, du MEDEF en particulier, puisqu'on voit les entreprises continuer à mettre toujours autant de salariés à la porte dès 55 ans !

En fixant, pour une retraite à taux plein, une durée d'assurance nécessaire inaccessible à la majorité des salariés, l'objectif est bien, en réalité, d'aboutir à une **réduction du taux moyen de liquidation des retraites**.

C'est l'un des moyens que se donnent le MEDEF et l'UMP pour éviter d'avoir à augmenter les ressources, c'est-à-dire les cotisations.

2° l'aggravation des inégalités

Le système de retraite par répartition mis en place progressivement dans le cadre de la Sécurité sociale, comporte un volet « redistributif » qui permet la prise en charge d'inégalités de natures diverses. Qu'il s'agisse des aléas de la vie personnelle, maladie, handicap ; qu'il s'agisse des risques de la vie professionnelle, pénibilité, chômage, fins de carrières ; qu'il s'agisse de compensations à accorder aux femmes, maternité et enfants, qu'il s'agisse des minima de pensions accordés aux travailleurs pénalisés par des niveaux de salaires insuffisants...

La loi Fillon de 2003 a mis à mal les mécanismes de « redistribution » et de corrections des inégalités, en particulier ceux qui étaient destinés aux mères de famille et aux femmes en général ainsi qu'aux titulaires des plus bas revenus.

Quant aux possibilités nouvelles de « rachat » (études) ou de « surcotisation » (temps partiel choisi), elles sont totalement et individuellement à la charge des salariés donc fort coûteuses et inéquitables.

3° l'indexation sur les prix

D'une part les salaires servant de références au calcul des retraites dans le privé et d'autre part les retraites et pensions tant du privé que des fonctionnaires, sont dorénavant indexés sur l'évolution des prix et non plus sur celle des salaires des actifs.

Or, l'évolution des salaires, qui intègre une part des gains de productivité du travail, ce qui est économi-

quement logique et socialement légitime, était plus rapide que celle des prix à la consommation. Depuis la réforme Veil-Balladur de 1993 l'indexation se fait sur l'indice des prix. Bilan, entre 1993 et 2005, le niveau de liquidation des retraités et le niveau des pensions elles-mêmes ont baissé de près de 20 % par rapport au mécanisme antérieur.

Ce nouveau système d'indexation pour les pensions des fonctionnaires, imposé en 2003, va produire les mêmes effets sur le long terme, même si aujourd'hui la baisse est masquée par une régression encore plus forte des traitements des actifs.

Bilan : une dégradation programmée du taux de remplacement net

Ces trois mécanismes principaux : allongement de la durée d'assurance, aggravation des inégalités, indexation sur les prix, sont combinés avec d'autres qui en accentuent les conséquences : la décote qui constitue une double peine s'ajoutant à une durée d'assurance insuffisante ; le passage des 10 aux 25 meilleures années dans le privé accentuant les effets de l'indexation sur les prix... et le refus catégorique du MEDEF de voir prendre en compte la pénibilité dans le régime général, ceci malgré les engagements contenus dans la loi Fillon.

Le résultat prévisible –et programmé– est une baisse considérable du taux de remplacement pour les années qui viennent, comme le montre le tableau ci-dessous.

Le « rendez-vous » de 2008 : la couleur est annoncée

Le MEDEF a annoncé la couleur en vue de l'échéance 2008 programmée par la loi Fillon. On connaît aussi, avec le résultat des présidentielles, les orientations du pouvoir.

A partir d'un refus de principe d'augmenter les ressources des régimes obligatoires et donc des cotisations, gouvernement et patronat veulent aller vers un nouveau système comprenant trois éléments essentiels :

- Un pilier obligatoire ramené au plus bas possible (environ 60 % d'une retraite moyenne) ;
- Complété par un pilier facultatif fondé sur l'épargne ;
- Le développement du cumul emploi-retraite

Leur propos n'est à coup sûr pas de revenir sur les dégâts de 2003, mais au contraire d'en rajouter dans la démarche.

Il s'agirait d'une transformation profonde, conduisant à un système de type anglo-saxon, comprenant une retraite de base de faible niveau dégageant ainsi une large place à des offres complémentaires par capitalisation.

Nous sommes bien à une étape où va s'opérer un véritable choix de société.

Il s'agit en effet de préserver et garantir l'avenir de la retraite solidaire construite progressivement depuis 1946 dans le cadre de la

Sécurité sociale, système qui a permis de sortir les personnes âgées de la pauvreté.

Il va donc falloir nous mobiliser et entraîner dans cette mobilisation une majorité de salariés.

Pour cela, la CGT entreprend une grande campagne sur les retraites, dès avant les vacances d'été, qui impliquera la participation de tous.

Tirer les enseignements de la bataille de 2003

La campagne de la CGT a pour objectif de surmonter plusieurs difficultés auxquelles la bataille revendicative s'est heurtée en 2003 :

- un niveau de mobilisation important mais insuffisant, y compris dans les secteurs où la CGT était présente ;
- une opposition public/privé qu'il faut impérativement dépasser afin de construire des convergences fortes ;
- une méconnaissance quasi générale du dossier retraite et de ses enjeux dans l'ensemble du monde du travail ;
- la question du financement, qui n'a pas été suffisamment abordée ;
- le problème de l'unité, évidemment crucial, et qu'il nous faut surmonter.

C'est pour dépasser ces difficultés que la campagne s'engage dès maintenant. Des sessions d'information et de formation des militants sur le dossier retraite vont s'engager. La participation de toutes les organisations de la CGT dans leurs différentes instances, tant au plan national que local avec notamment les unions départementales est donc indispensable.

La CGT veut créer les conditions pour convaincre, non seulement sur les dangers des projets du patronat et du gouvernement, mais aussi et surtout sur la légitimité et le réalisme des solutions qu'elle propose, y compris en matière de financement. A nous tous de prendre notre place dans cette bataille essentielle.

Salarié né en :	1938	1955	1985
Retraité en :	1998	2015	2045
Salarié du privé	81,5 %	66,5 %	47 %
Cadre du privé	55 %	42,5 %	35 %
Fonctionnaire	81 %	61 %	53 %
Fonctionnaire (avec 20 % de primes)(1)	67,5 %	52 %	55 %

Sources : IRES et CGT – Attention il s'agit de pensions en NET

(1) Il s'agit d'une estimation de la situation d'un fonctionnaire percevant des primes à un niveau équivalent à 20 % de son traitement. Estimation quelque peu aventureuse compte tenu du fait que le RAFP est un régime très incertain sur le long terme, faite à partir des projections du COR en brut.